

STEIERREFORM RÉFORME FISCALE

Article 111 bis

La loi sur la réforme fiscale 2017 a été votée.
Profitez dès maintenant d'avantages qui vous permettent d'épargner plus simplement.

UN PLAFOND UNIQUE POUR TOUS

Vous pouvez épargner plus, une manière d'optimiser votre déclaration d'impôt tout en vous assurant une retraite paisible.

Age en début d'année	Montant annuel maximum déductible	
	2016	A partir du 01.01.2017
Moins de 40 ans	1.500 €	3.200 €
De 40 à 44 ans	1.750 €	
De 45 à 49 ans	2.100 €	
De 50 à 54 ans	2.600 €	
Plus de 55 ans	3.200 €	

DISPOSEZ LIBREMENT DE VOTRE CAPITAL

A l'âge de la retraite, vous pourrez percevoir **jusqu'à 100% de votre capital** pour réaliser de nouveaux projets ou combiner rente mensuelle et capital.



A partir du
01.01.2017:



Prêt à épargner plus ? Demandez conseil à votre agent.



Einfach fir lech do
www.foyer.lu